

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 8 juillet 2013, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Renald Côté Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Kathie Deschamps
Monsieur le maire	Jean-Pierre Gratton

Était absente :

Madame la conseillère	Manon Dupont
-----------------------	--------------

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Jean-Pierre Gratton, qui s'assure qu'il y a quorum.

**13.07.168
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et adopté à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants : Loi 16, certification des résidences pour personnes âgées et colloque de zone de l'ADMQ.

**13.07.169
LECTURE ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2013**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 juin, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers de procéder à l'acceptation de ce dernier.

**13.07.170
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de mai 2013 s'élevant à 62 607,76 \$ et des comptes courants s'élevant à 78 902,05 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 141 509,81 \$.

**13.07.171
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de juin 2013.

ADM-13-06-003
V-13-06-003
L-13-06-003

Madame la conseillère Kathie Deschamps entre au Centre des loisirs et s'assied à la table des délibérations, il est 20 h 13.

13.07.172

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2013

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de juillet 2013.

ADM-13-07-001

V-13-07-001

L-13-07-001

13.07.173

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juin 2013.

ADMINISTRATION

13.07.174

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 315-13 PORTANT SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie désire adopter un règlement sur la paix et le bon ordre ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par monsieur le conseiller Hervé Dubé, lors de la session ordinaire du 6 mai 2013 ;

ATTENDU QUE tous les élus déclarent avoir lu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil ;

ATTENDU QUE les élus renoncent à la lecture du règlement lors de la séance ordinaire du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et accepté à l'unanimité des conseillers que le règlement no. 315-13 portant sur la paix et le bon ordre, annexé au présent procès-verbal, soit et est adopté.

13.07.175

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 316-13 RELATIF AUX ANIMAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie désire adopter un nouveau règlement relatif aux animaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par madame la conseillère Manon Dupont, lors de la session ordinaire du 6 mai 2013 ;

ATTENDU QUE tous les élus déclarent avoir lu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil ;

ATTENDU QUE les élus renoncent à la lecture du règlement lors de la séance ordinaire du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et accepté à l'unanimité des conseillers que le règlement no. 316-13 relatif aux animaux, annexé au présent procès-verbal, soit et est adopté.

13.07.176

CONFIRMATION DU PARTAGE DES COÛTS DU RÉSEVOIR D'EAU

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a soumis une proposition de partage des coûts admissibles dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) concernant le prochain réservoir d'eau potable ;

ATTENDU QUE pour émettre une recommandation sur le pourcentage d'aide, ce même ministère a demandé à la Municipalité de se prononcer officiellement, par résolution, sur le partage des coûts admissibles tels que décrits dans le tableau préparé par madame Annick Tremblay, ingénieure, le 28 mai 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphan accepte le partage des coûts admissibles proposé dans l'estimation du ministère datée du 28 mai 2013.

13.07.177

DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER DE TRANSPORT BELLEMARE INTERNATIONAL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de circuler de la compagnie Transport Bellemare International, qui a le contrat d'acheminer les différentes composantes des éoliennes du Parc éolien communautaire Viger-Denonville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Épiphan autorise la compagnie Transport Bellemare International à transporter les composantes des éoliennes, telles que décrites dans la demande en annexe de ce procès-verbal, entre le 2 août 2013 et le 31 octobre 2013, en empruntant la route 291, le 4^e rang Est jusqu'à l'entrée du site éolien.

13.07.178

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA SUBVENTION POUR LE PROGRAMME CHANGEZ D'AIR

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu plusieurs demandes concernant sa participation au programme Changez d'air qui vise à subventionner le remplacement de vieux appareils de chauffage au bois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphan participe à nouveau au programme, en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés.

13.07.179

CONFIRMATION DE MANDAT À ACTUEL-CONSEIL POUR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Sylvain Lafrance, ingénieur de la firme Actuel-Conseil, à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant l'ajout d'une unité de déphosphatation à la station d'épuration des eaux usées. Également, la Municipalité s'engage à payer au ministère, le montant de 548 \$ relatif aux frais exigibles dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation, ainsi qu'à fournir, après la fin des travaux, à ce même ministère, une attestation signée par monsieur Lafrance, à l'effet que les travaux auront été exécutés en conformité avec l'autorisation accordée.

13.07.180

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les marcheurs qui s'impliqueront dans le Défi Mille et un pas contre le cancer, organisé par l'Association du cancer de l'Est du Québec, à circuler sur le territoire de la Municipalité le cas échéant.

13.07.181

DEMANDE DE LA DÉFENSE NATIONALE DU CANADA

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la Défense nationale du Canada pour l'utilisation du terrain de baseball ainsi que le Centre des loisirs Simone-Simard, du 2 au 10 janvier 2014, dans le cadre d'un entraînement d'envergure de 800 militaires dans la région du Témiscouata ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser Les Fusiliers du Saint-Laurent, une formation de la Réserve des forces armées canadiennes, à utiliser le terrain de baseball et l'ensemble du parc ainsi que le Centre des loisirs Simone-Simard, entre le 2 et le 10 janvier 2014, dans le but d'effectuer un entraînement militaire, en respectant les conditions suivantes :

- Le chalet des patineurs et la patinoire seront réservés à l'usage de la population dans le cadre des activités de patinage ;
- La capacité maximale d'hébergement du Centre des loisirs devra être respectée ;
- Payer le coût de location du Centre des loisirs Simone-Simard ;
- Respecter la quiétude de la population en n'effectuant pas de manœuvres à des heures trop tardives ou trop hâtives qui risqueraient de déranger les résidents du quartier ;
- Présenter par écrit au conseil, à l'avance, toute manœuvre ou type d'entraînement qui nécessite la simulation de tirs ou autres démonstrations de force entraînant des bruits inhabituels.

13.07.182

DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Cercle des fermières de Saint-Épiphane d'imprimer gratuitement son programme d'activités 2013-2014, au bureau municipal.

13.07.183

DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE OCCUPANT LE SIÈGE # 4

ATTENDU QUE madame Manon Dupont, conseillère municipale élue au siège # 4, a fait parvenir à la Municipalité une lettre de démission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil accepte la démission de madame Manon Dupont, à titre de conseillère municipale, et ce, à compter du 20 juillet 2013.

13.07.184

NOMINATION DE MONSIEUR RENALD CÔTÉ AU SIÈGE # 6 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la démission de madame la conseillère Manon Dupont ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur le conseiller Renald Côté, au siège # 6 du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de madame la conseillère Manon Dupont, et ce, jusqu'à la prochaine élection municipale.

13.07.185

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL DANS LE COMITÉ SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Renald Côté en tant que représentant du conseil dans le Comité sur l'avenir de l'église.

VOIRIE

13.07.186

OCTROI DU CONTRAT DE REMISE EN ÉTAT DES TERRAINS DE LA RUE VIGER

ATTENDU QUE la Municipalité a pour responsabilité de remettre en état les portions des terrains de la rue Viger, situées dans l'emprise du ministère des Transports du Québec, qui ont été endommagés suite à la mise en place du trottoir ;

ATTENDU QU'aucune entreprise d'embellissement n'a été en mesure de fournir une soumission à la Municipalité malgré plusieurs demandes ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission à Les Entreprises J. Côté inc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision d'avoir octroyé le contrat de remise en état des portions de terrains de la rue Viger, qui ont été endommagées lors de la mise en place du trottoir, à Les Entreprises J. Côté inc., au coût de 7250 \$, plus les taxes applicables.

13.07.187

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir certains équipements dans le cadre des ses travaux aux étangs aérés ;

ATTENDU QUE ces équipements sont subventionnés à 100 % dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'acquérir les équipements suivants auprès du fournisseur Stelem Québec :

- Un détecteur 4 gaz microclip xt avec chargeur 110 volts, au coût de 650 \$, plus les taxes applicables ;
- Un ballon obturateur 7-12 pouces de type B (avec dérivation de 2 pouces), au coût de 1255 \$, plus les taxes applicables ;
- Un ensemble de gonflage sécuritaire de 15 pieds de tuyau, un régulateur de pression, un manomètre, une soupape de sécurité et une vanne à bille, au coût de 205 \$, plus les taxes applicables ;
- Un réflectoscope, au coût de 290 \$, plus les taxes applicables.

13.07.188

RÉPARATION DU CAMION DODGE 2005

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité octroie le contrat de réparation du joint d'étanchéité de la tubulure d'échappement du camion Dodge 2005, au garage mécanique de Saint-Épiphane, au coût de 214 \$, plus les taxes applicables.

13.07.189

ACHAT D'UNE TONDEUSE À PELOUSE

ATTENDU QUE la tondeuse de la municipalité est hors service ;

ATTENDU les prix reçus pour une tondeuse SC 500H :

- Les équipements SM 2000 inc. : 399 \$, plus les taxes applicables ;
- Jean Morneau inc. : 450 \$, plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité entérine l'achat d'une tondeuse SC 500H, telle que décrite dans la soumission reçue le 3 juillet 2013, du fournisseur Les équipements SM 2000 inc., au coût de 399 \$, plus les taxes applicables.

13.07.190

OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE

ATTENDU les prix reçus pour le fauchage des bords de chemins :

- Débroussailleuse R.B. enr. : 53 \$ / heure ;

- Excavation S.M. : 45 \$ / heure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de confier le contrat de fauchage des bords de chemins à l'entreprise Excavation S.M., de Saint-Honoré, au coût de 45 \$ / heure, plus les taxes applicables.

INCENDIE

13.07.191

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE JUIN

Monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, remet aux membres du conseil une copie du rapport mensuel d'incendie du mois de juin 2013.

13.07.192

MIGRATION VERS LE CAUREQ – SERVICE CENTRALISÉ D'APPEL D'URGENCE (SCAU)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie était desservie par le Centre de réponse primaire de la Sécurité publique de Lévis au niveau du 9-1-1 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de mettre fin à l'entente avec le Centre de réponse de primaire de la Sécurité publique de Lévis ;

ATTENDU QUE ce service sera dispensé par le Centre d'appel d'urgence régional de l'Est du Québec (CAUREQ) avec lequel une nouvelle entente sera signée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie avise la F.Q.M. ainsi que Bell Canada (Groupe Service client 9-1-1), que suite à la résiliation du contrat avec le Centre de réponse primaire de la Sécurité publique de Lévis, le 31 juillet 2013, la Municipalité de Saint-Épiphanie se dirigera vers le Centre d'appel d'urgence régional de l'Est du Québec (CAUREQ) afin d'obtenir les services suivants :

1° le Service centralisé d'appel d'urgence pour la zone de desserte 9-1-1 sera effectué par le Centre d'appel d'urgence régional de l'Est du Québec (CAUREQ) ;

2° la répartition des appels incendie sera effectuée par le Centre d'appel d'urgence régional de l'Est du Québec (CAUREQ) ;

Il est également résolu que monsieur Jean-Pierre Gratton, maire, et monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce dossier.

13.07.193

AUTORISATION DE VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales, aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Épiphanie demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, de verser à la date du transfert, au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ), dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois, Rimouski (Québec) G5L 6E2, pour et à l'acquit de la Municipalité, toutes les remises

de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité de Saint-Épiphanie tant qu'elle ne sera pas avisée, au moins 60 jours au préalable, de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées.

13.07.194

CONTRAT DE RÉPARTITION INCENDIE – SERVICE SECONDAIRE D'APPEL D'URGENCE (SSAU) INCENDIE

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que rédigé et annexé au présent procès-verbal, le contrat proposé par le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ), pour le Service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) incendie, et ce, pour une durée initiale de 5 ans. Il est également résolu de mandater monsieur Jean-Pierre Gratton, maire, et monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ledit contrat, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

13.07.195

CONTRAT DE SERVICE DE RÉPONSE AUX APPELS 9-1-1 – SERVICES CENTRALISÉS D'APPEL D'URGENCE (SCAU) 9-1-1

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie a adopté un règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, et autorisé, par résolution, l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1, à verser directement au CAUREQ la taxe ainsi prélevée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé et annexé au présent procès-verbal, le contrat proposé par le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ), pour le Service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1, et ce, pour une durée initiale de 5 ans. Il est également résolu de mandater monsieur Jean-Pierre Gratton, maire, et monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ledit contrat, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

LOISIRS

13.07.196

MANDAT À L'AGENTE DE PROJETS LOISIR/FAMILLE D'EFECTUER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'agente de projets loisir/famille, madame Diane Bossé, à formuler une demande d'aide financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2013-2014, pour le projet Festival de l'Épi.

AFFAIRES NOUVELLES

13.07.197

LOI 16 – CERTIFICATION DES RÉSIDENCES POUR AÎNÉS

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi 16, laquelle impose diverses obligations aux résidences pour aînés, dont celle qui exige une surveillance de type 24 heures / 7 jours ;

ATTENDU QUE cette obligation représente un coût injustifié pour les petites résidences pour personnes âgées (moins de 50 unités) hébergeant des personnes autonomes ;

ATTENDU QUE les revenus de ces organismes se limitent au loyer que les locataires sont en mesure de payer. Ils ne peuvent pas supporter davantage d'engagements ;

ATTENDU QUE la Loi 16 attaque directement le milieu rural en fragilisant les petites résidences pour personnes âgées alors que les plus grosses résidences, généralement situées en ville, pourront supporter facilement cette obligation ;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent déjà au financement du logement social par le biais du Programme de supplément au loyer ;

ATTENDU QUE la surveillance continue fragilise financièrement les petites résidences pour aînés et risque d'entraîner des fermetures, surtout pour les plus petites ;

ATTENDU QUE les personnes âgées des petites résidences vont devoir supporter des coûts pour une surveillance non requise par leur état ;

ATTENDU QU'il y a lieu de réclamer à nouveau le retrait de cette disposition pour les OSBL en habitation de moins de 50 unités ;

ATTENDU les démarches déjà entreprises par la Fédération des OSBL en habitation du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles (FOHBGI), pour assouplir les exigences de la Loi 16 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Éphane appui la FOHBGI et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, d'assouplir les critères d'application de la Loi 16 en ce qui concerne la surveillance de type 24 heures / 7 jours ; la surveillance électronique permettant de joindre du personnel en tout temps.

13.07.198

COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à s'inscrire et à participer au colloque de zone organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le 12 septembre 2013, à Packington, au coût de 60 \$, plus les taxes applicables, et à lui rembourser ses frais de déplacement.

13.07.199

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h 05.

13.07.200

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Hervé Dubé et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 14.

Jean-Pierre Gratton, maire

Nicolas Dionne, directeur général
et secrétaire-trésorier